



## Cautionnaire d'un crédit pro

Par **Fredo8164**, le **25/02/2024** à **08:35**

Bonjour

En tant que gérant je me suis porté cautionnaire de deux credit en l'an 2011/2012.

Mon entreprise a fait faillite et a ete mise en liquidation en 2014.

Je n'ai reçu un courrier concernant mon cautionnement qu'en l'an 2015/2016

Ma situation de l'époque ne ma pas permis de répondre et de faire face au remboursement de mes deux cautions. Je n'ai plus eu de nouvelle jusqu'en 2020 et la venu d'un huissier de justice.

Ai-je un recours possible face a cette situation surtout que je ne possède point cette somme

Pour info 56 000 euros de caution + des frais ce qui monte a + de 70 000 euros.

Merci

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **25/02/2024** à **09:54**

Bonjour, bienvenue

C'est sans doute par un avocat qu'il faut faire analyser votre dossier pour savoir si la piste d'une caution disproportionnée, demandée par le créancier, par rapport à vos possibilités de l'époque, est exploitable.